

DELIBERATION N° 79/18 - OUVERTURE D'UNE 11ème CLASSE ECOLE PRIMAIRE P. LOTI

Monsieur NEIGE, rapporteur, informe l'Assemblée que l'Académie NANCY-METZ , au vu des effectifs a décidé de procéder à compter du 3 Janvier 1979 à la création d'une 11 ème classe à l'école primaire Pierre LOTI, Z.A.C. LUDRES-Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- accepte la création d'une 11 ème classe à l'école primaire mixte P. LOTI, Z.A.C. LUDRES-Sud, à titre provisoire.
- le matériel scolaire et le matériel pédagogique nécessaires sont mis à la disposition de l'Education Nationale.